

COMPAGNIE CENTRALE de REASSURANCE

الشركة المركزية لإعادة التأمين



Retrouvez-Nous sur le Web ! WWW.ccrdz.com

ALGERE ASS

Bulletin de la Compagnie Centrale de Réassurance

2eme semestre 2013 N°12

EDITORIAL

Hadj Med SEBA

L'interaction entre développement économique et assurance n'est plus à démontrer, tant est patente la dépendance de toute activité économique marchande à l'assurance en tant qu'outil indispensable de gestion des risques. Les assurances à destination de l'entreprise qui est le moteur de l'action économique, deviennent-elles des facteurs essentiels de réussite ou d'échec de l'acte d'entreprendre. Ce lien entre assurance et entreprise est particulièrement fort lorsqu'on se place dans un contexte de rareté des ressources dédiées à la croissance économique. Les économies en développement dans leur diversité partagent cette problématique de limitation des ressources financières mais surtout techniques et de connaissances. L'économie algérienne qui aligne, ces dernières années, des taux de croissance régulièrement supérieurs à la moyenne mondiale, est en pleine expansion notamment sur le plan des infrastructures de base. Ce processus de croissance substantiel de notre économie nationale est accompagné par une industrie des assurances qui fait l'effort de répondre aux multiples défis que pose la complexité des risques de réalisation et d'exploitation. Evaluer les progrès des assurances des entreprises en Algérie constitue une bonne mesure de l'apport de celles-ci à l'effort de développement économique national. Le séminaire organisé par la CCR cette année sur ce sujet a mis en relief cet apport non pas seulement à travers l'évolution des primes d'assurance mais aussi à travers la diversité des produits. Les travaux ont conclu à un fort potentiel de progression qui reste à réaliser. Cette assertion est confirmée par la mise en rapport des statistiques d'assurance à celles de l'économie (taux de pénétration, densité d'assurance,...) et l'analyse comparative avec les marchés voisins. La participation des experts internationaux au séminaire a permis d'apprendre des expériences étrangères en matière de risk management et de produits. L'ambition de cette rencontre était d'aider les acteurs d'assurance dans leurs dynamiques propres d'innovation pour tirer des éléments d'inspiration utiles. Ce numéro reproduit l'essentiel des communications qui ont été présentées à ce séminaire. Elles sont complétées par un article qui traite de la réassurance et des autres techniques de division des risques d'assurances, du point de leur impact sur la balance des paiements. L'assurance des entreprises et la réassurance ont ceci de commun qu'elle constitue des instruments essentiels de gestion optimale des risques liés à l'activité économique.

Bonne lecture

LA RÉASSURANCE ALGÉRIENNE ET LA BALANCE DES PAIEMENTS

Hadj Med SEBA

L'influence du secteur des services sur la balance des paiements algérienne est en liaison directe avec les besoins du développement économique de notre pays. Ces derniers se sont traduits durant les dernières années par une forte demande sur les équipements et produits semis finis mais aussi sur les études techniques et une série de services qui comprennent notamment les transports, la formation et l'assurance.

L'assurance donne lieu à des flux entrants et sortants de capitaux, effectués dans la cadre des contrats de réassurance, conclus entre des compagnies d'assurances ou de réassurance résidentes et des entités étrangères homologues.

Les opérations de réassurance, locale ou à l'étranger, servent à acheter ou vendre une capacité de rétention des risques objet de l'assurance. La prime cédée ou acceptée à (de) l'opérateur étranger, représente le prix de la transaction.

C'est dire que plus les compagnies d'assurance et de réassurance algériennes auront besoin de transfert des risques, plus élevée serait leur demande de réassurance à l'étranger. Dès lors, la maîtrise des flux de réassurance dépendra nécessairement des profils des risques assurés par le marché national et des capacités d'assurance et de réassurance locales disponibles.

La capacité locale de rétention des risques, représente donc un levier essentiel qui peut aider à maîtriser les importations du service de réassurance. Mais il n'est pas le seul. Le développement des acceptations de réassurance de l'étranger par le réassureur national (CCR) est un autre moyen, à court et moyen terme, d'atténuation de l'impact des achats de réassurance à l'étranger.

Ces deux facteurs qui agissent sur la balance de réassurance (renforcement de la rétention nationale, développement des acceptations internationales), suggère un ensemble d'actions relevant de la politique d'entreprise et de l'organisation du marché des assurances, et qui concourt à l'objectif souligné de maîtrise des flux de réassurance externe.

I / Renforcement de la capacité de rétention nationale

Cet objectif peut être la résultante d'actions menées sur deux niveaux: L'entreprise et le marché :

1. Actions d'entreprises

a) Introduire les outils du risk management

La détermination des niveaux de prise de risques d'une compagnie d'assurance ou de réassurance est un sujet qui relève de sa politique en matière de Risk management (ERM). Mais les choix à effectuer dépendent souvent des paramètres quantitatifs et qualitatifs tels que : L'appétit et l'aversion aux risques Le profil des risques (montants, qualités, concentration géographique, cumul...) La surface financière ou la capacité d'autofinancement du risque.

Dans le contexte d'une optimisation du niveau des risques à conserver, sur chaque souscription (ou police), la décision est censée tenir compte de ces paramètres. Mais cet exercice ne peut se faire sans une connaissance suffisante par la compagnie d'assurance ou de réassurance, du coût probable du risque et de son impact sur le bilan.

Le développement des outils de risk-management (identification-évaluation- traitement) au niveau des compagnies d'assurance et de réassurance algériennes, apparaît comme une action préalable pour la définition d'une politique d'optimisation de la prise de risques ou de la rétention de primes d'assurances.

b) Réussir le meilleur rapport qualité /prix sur le marché international

A un niveau donné de la rétention du risque, la proportion des primes conservées et cédées par une compagnie d'assurance ou de réassurance, dépendra de la qualité et du prix de la réassurance achetée sur le marché international.

SOMMAIRE

CCR : La réassurance algérienne et la balance des paiements : Par Hadj Med SEBA

CCR : Les Assurances des Entreprises en Algérie : Bilan et Potentiel : par Yacine LARIBI

MARSH : Les Polices d'Assurance Mondiales : Par Cyrille BRAND

SCOR : Les Assurances des PME : Produits et Techniques Par Idriss BELYAZID

Pour un niveau et un type de couverture choisis, Le rapport qualité /prix en matière de réassurance, est exprimée par des paramètres tenant à la fois à la crédibilité des réassureurs étrangers et au prix de la transaction (prime de réassurance).

L'approche du marché international par la mise en concurrence des acteurs ainsi que la transparence des opérations, constituent le moyen qui permet la recherche de prix relatifs favorables.

La coordination des efforts de plusieurs compagnies d'assurance ou de réassurance du marché national pour l'acquisition des couvertures sur le marché international, améliore la performance et permet de réaliser des économies de primes, à chacune de ces compagnies.

Les opérations de placements communs de la réassurance des corps de navires ainsi que des flottes aériennes nationales, montrent à travers les résultats enregistrés, que ce mode de placement collectif en réassurance, est permissif d'une meilleure performance en termes de qualité et de prix des transactions.

c) Privilégier l'accumulation des fonds propres

La capacité d'autofinancement des risques d'une compagnie d'assurance ou de réassurance, est liée essentiellement à deux éléments ; son appétit au risque et ses fonds propres.

Le niveau des fonds propres d'une compagnie d'assurance ou de réassurance, détermine son aptitude à prendre des parts plus élevées sur les risques sous-crits et à réduire, donc, la part à transférer en primes.

Le relèvement récent du niveau du capital minimum des sociétés d'assurances et/ou de réassurance agréés, par le législateur algérien, participe certainement de la politique de renforcement de la solvabilité des acteurs mais aussi d'encouragement à une rétention plus élevée des risques et de primes d'assurance.

L'accumulation des fonds propres fait partie de la gestion du capital de la compagnie, mais peut faire l'objet, aussi, de mesures d'incitation fiscale.

2. Actions de marché

Les placements communs, cités plus haut, sur le marché international de la réassurance des polices couvrant les flottes maritimes et aériennes nationales, est un exemple des actions collectives pouvant aider à une meilleure maîtrise des opérations de réassurance externe des sociétés d'assurance algériennes.

Mais d'autres techniques sont également utilisées par les sociétés d'assurance, en Algérie et ailleurs, dont la finalité première est le partage du risque et l'exploitation des capacités internes des marchés domestiques. Il s'agit principalement de la coassurance et des Pools de réassurance.

a) Suggérer un modèle de stimulation de la coassurance

La coassurance peut avoir un impact positif partagé sur l'activité des sociétés d'assurance et sur l'équilibre de leurs portefeuilles d'affaires respectifs. En permettant une dispersion horizontale du risque, elle réduit l'appel à la réassurance.

Cette idée est largement admise par les acteurs. Des exemples de polices d'assurance ayant fait l'objet de coassurance sur le marché national, existent. Peut être la Police de Sonatrach en est la plus connue.

Cependant et au vu du potentiel actuel, la coassurance peut avoir un meilleur essor. Pour ce faire, la démarche volontariste des acteurs n'est peut être pas une condition suffisante. Pour concrétiser un plus grand volume d'opérations de coassurance, une organisation de base est nécessaire. Le principe de cette dernière est de concevoir un mode opératoire qui permet de fournir une information automatique sur toute police d'assurance pouvant faire l'objet d'une coassurance.

En fait, la coassurance doit intégrer la disposition des acteurs concernés de partager, non pas une affaire ou deux avec les autres partenaires, mais plutôt un certain profil ou type de risque. Par exemple, les risques dont la valeur

dépasse une certaine limite sur des branches d'assurance prédéterminées (dommages ou de personnes).

La convention de coassurance peut constituer un socle pour une telle organisation. Etant la traduction d'un rapprochement ou d'une coopération inter-sociétés d'assurance, un accord portant sur la coassurance peut comprendre deux ou quelques sociétés d'assurance seulement. Les liens en termes de stratégie ou de groupe, représentent les ressorts de ce type d'accords.

b) Promouvoir les Pools de réassurance

L'expérience du marché algérien des assurances en matière de création et de gestion des Pools est à ses débuts. A l'initiative de la CCR, les sociétés algériennes d'assurances ont créé, en 2009 un Pool pour réassurer collectivement les polices d'assurance de responsabilité décennale. Depuis, le Pool a permis de multiplier l'offre d'assurance par cinq (elle est passée de 400 millions DA à 2 milliards DA). 70% de cette capacité est fournie par les assureurs et réassureur nationaux.

Ainsi, le Pool de « la décennale » a montré que ce moyen, permet de réaliser des progrès réels en matière de renforcement de l'offre d'assurance et de limitation du recours à la réassurance étrangère. La mise en jeu des capacités d'acceptation en réassurance des sociétés d'assurance, explique ce pouvoir multiplicateur de l'offre que les Pools permettent de réaliser.

Les produits d'assurances dont la base commerciale est large mais qui, en raison des profils de risques, appellent des besoins de réassurance importants, représentent le genre de branches d'assurance pour lesquelles les Pools constituent de bonnes solutions de gestion. A l'exemple des risques du crédit, de l'agriculture et de la responsabilité civile générale et spéciaux (ATS, EMP, espace...etc.)

II/ Développement des acceptations internationales

Les transactions avec le reste du monde en matière de réassurance recouvrent des opérations d'achat et de vente de garanties. Le marché algérien des assurances et de la réassurance, la CCR en particulier, pratiquent les deux types d'opérations.

Les opérations d'achats (cession ou rétrocession), sont structurellement, supérieures aux opérations de vente (acceptations).

Les mesures préconisées jusque là tiennent à l'objectif de la maîtrise des importations de réassurance. Ce souci de limitation des coûts externes doit pouvoir s'accompagner de celui du développement des exportations de ce même service.

L'échange international en matière de réassurance repose sur la recherche des capacités d'offre de garanties mais aussi du besoin d'effectuer une dispersion mondiale des risques. L'Algérie peut s'insérer davantage dans le marché global de la réassurance mondiale et tirer profit des gisements de revenus que ce dernier recèle.

A ce titre, le Réassureur national potentiel doit pouvoir renforcer son activité internationale par une stratégie de développement appropriée. Globalement et au regard de notre contexte de marché, quatre éléments essentiels devraient structurer toute orientation visant le développement des acceptations internationales : la formation d'une ressource humaine entraînée aux pratiques du marché international, une orientation ciblée des acceptations sur le double plan géographique et technique, une politique ciblée d'investissement direct à l'étranger dans le domaine de la réassurance.

En conclusion, il est utile de rappeler que le caractère ouvert du marché national des assurances donne lieu, logiquement, à des mouvements de capitaux avec l'étranger, au titre des opérations de réassurance.

Comme pour les autres secteurs d'activité économique, l'apport du secteur des assurances dans la consolidation des comptes extérieurs de la nation, est corrélé d'une part, au taux d'intégration des produits d'assurance locaux (capacité de rétention nationale), et d'autre part, au dynamisme du segment exportateur (acceptations internationales).



SPECIAL SEMINAIRE
ASSURANCE DES ENTREPRISES
06 Novembre 2013
Hotel MERCURE
Alger



ASSURANCE DES ENTREPRISES EN ALGÉRIE

Par : Y. Laribi

INTRODUCTION

La diversité et la complexité de l'univers des risques d'entreprises ne cessent de croître, les nouvelles technologies et la globalisation des relations économiques sont synonymes de nouvelles menaces. Historiquement, l'assurance est une partie importante d'un processus complet de gestion des risques au sein des entreprises, elle a aidé ces dernières à trouver des manières d'innover, de se développer et de stabiliser leurs bénéfices face aux changements économiques et technologiques, tous ces changements entraînent des innovations de produits d'assurance et une extension des limites de l'assurabilité.

Compte tenu de la diversité de la nature changeante des risques, les entreprises doivent constamment réévaluer s'il faut assurer ou conserver ces risques, certains font partie des activités clés de l'entreprise et peuvent être gérés de façon opportune par les entreprises elles-mêmes, alors que d'autres sont aisément transférables sur les marchés assurantiels.

I- GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

La gestion des risques est le processus qui consiste à gérer l'exposition d'une organisation aux pertes et à protéger ses actifs, elle fait partie intégrante de l'activité économique d'une entreprise et de son environnement.

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS POUR LES ENTREPRISES

Les risques d'entreprise sont tous les événements pouvant survenir et qui sont de nature à réduire sa rentabilité, voire à remettre en question son existence.

Dans le cadre de l'étude « Global Risk Management » menée par un grand courtier, ils ont demandé aux entreprises quels risques elles considèrent comme majeurs, l'étude a été menée trois fois, en 2007, 2009 et 2011, ce tableau répertorie les principaux résultats de l'étude:

La comparaison des dix plus importants risques perçus par les entreprises révèle le grand nombre de risques auxquels elles sont confrontées, et

2007	2009	2011
1- Atteinte à la réputation	Ralentissement économique	Ralentissement économique
2- Interruption d'exploitation	Changement réglementaire	Changement réglementaire
3- Responsabilité civile	Interruption d'exploitation	Concurrence accrue
4- Défaillance de la chaîne d'approvisionnement	Concurrence accrue	Atteinte à la réputation
5- Evolution des marchés	Risque lié au prix des matières premières	Interruption d'exploitation
6- Changement réglementaire	Atteinte à la réputation	Incapacité d'innover
7- Incapacité de fidéliser le personnel	Risque de liquidité	Incapacité de fidéliser le personnel
8- Risque de marché financier	Défaillance de la chaîne d'approvisionnement	Risque lié au prix des matières premières
9- Dommages matériels	Responsabilité civile	Panne technique de système
10- Fusion/acquisition/restructuration	Incapacité de fidéliser le personnel	Risque de liquidité

II - LE MARCHÉ ALGÉRIEN DES ASSURANCES DES ENTREPRISES :

1- Produits d'assurance des entreprises commercialisés

Les risques d'entreprise sont rassemblés dans des groupes avec des caractéristiques distinctes pour lesquels des produits d'assurance séparés sont offerts, il n'existe pas de groupement uniforme de ligne de produits, elles peuvent varier d'une compagnie d'assurance à une autre, cependant une classification simple peut être utilisée pour une analyse descriptive.

A- Assurance de biens

Assurance Multirisques : Elle regroupe l'ensemble des garanties appropriées à l'activité de l'entreprise pour couvrir les biens qui peuvent être endommagés par un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un bris de machine, un acte de terrorisme ou d'une émeute et mouvement populaire, toutefois, dans certains cas spécifiques, l'assureur propose la souscription de contrats séparés.

Assurance Flotte Automobile d'Entreprise : Les véhicules utilisés par l'entreprise peuvent être endommagés lors d'un accident ou par un incendie, ou volés.

M. Yacine Laribi
Chef Division Incendie
CCR - Algeria



montre aussi que la perception du risque peut changer rapidement d'année en année.

Bon nombre des principaux risques d'entreprise ne sont pas des risques d'assurance typiques, la majorité de ces risques sont liés à l'exploitation de l'entreprise.

Bien qu'il soit difficile d'élaborer une formule ou une check-list précise pour faire la distinction entre ce qui est assurable et ce qui ne l'est pas, même en se basant sur les principaux critères d'assurabilité des risques qui sont :

- Un risque doit être aléatoire
- Un risque doit être mesurable

Il n'est pas toujours évident de juger de l'assurabilité d'un risque. Ainsi, un risque qu'un assureur considère comme inassurable peut tout à fait être souscrit par un autre.

Les différences internationales entre les systèmes légaux, judiciaires, politiques et sociaux ainsi qu'entre les environnements des risques, peuvent faire qu'un risque est assurable dans un pays, mais pas dans un autre.

Assurance Tous Risques Informatiques : Les supports d'information des entreprises et informatiques (fichiers, programmes...) peuvent être endommagés en cas de sinistre.

Assurance Tous Risques Chantier : L'objet essentiel de cette police est de garantir les dommages matériels subis par l'ouvrage en cours de construction.

Assurance Tous Risques Montage- Essais : Elle couvre le montage et les essais de fonctionnement des machines et équipements sur le chantier, elles s'adressent notamment aux entreprises industrielles.

Assurance Pertes d'Exploitation : Elle permet la prise en charge des conséquences financières de l'arrêt accidentel de l'activité (perte de marge brute et frais supplémentaires) à la suite d'un incendie, d'une explosion ou d'un autre dommage matériel couvert.

Assurance Perte d'exploitation anticipée « PEA » : L'objet de cette garantie est d'indemniser le maître de l'ouvrage de la perte de marge brute subie et pour les frais supplémentaires engagés, consécutifs à des dommages indemnisables au titre de la section TRC/TRM, provoquant une perturbation

dans le déroulement des travaux et un retard dans la mise en service de l'installation assurée.

Assurance des Catastrophes Naturelles -CAT NAT : Le dispositif légal en vigueur consacré par l'Ordonnance 03/12 du 26 août 2003 relative à l'obligation d'assurance contre les effets des catastrophes naturelles et à l'indemnisation des victimes, concerne deux catégories de biens à savoir les biens immobiliers (contenant) et les biens abritant les installations commerciales et industrielles (contenant & contenu), construits et situés en Algérie.

Les événements couverts au titre de ce dispositif sont :

- Les tremblements de terre
- Les inondations et les coulées de boues
- Les tempêtes et les vents violents
- Les mouvements de terrain

Assurance Crédit : Pour les entreprises, quelle que soit leur taille, les impayés des clients peuvent mettre en jeu leur équilibre financier et avoir de graves conséquences.

Assurance Transport: L'assurance transport a pour objectif de permettre aux professionnels du transport, quelque soit le moyen qu'ils utilisent (Aérien, Maritime, Terrestre ou Ferroviaire), de bénéficier d'un système de protection sur les différents risques liés au transport.

B- Assurance de Responsabilités

L'entreprise ainsi que toute personne participant à son exploitation, peut être reconnue responsable en cas de dommage causé aux tiers.

Assurance Responsabilité Civile « Occupation des Locaux » : Elle couvre les dommages d'incendie ou autres, causés aux propriétaires ou aux locataires.

Assurance Responsabilité Civile Exploitation : L'entreprise est parfois responsable des dommages corporels, matériels, immatériels causés à des tiers (clients, visiteurs...) ou aux salariés, pendant l'activité.

Assurance de Responsabilité Civile Produits Livrés : L'entreprise est responsable des dommages causés à autrui par ses produits, à partir de la mise en commercialisation.

Assurance de Responsabilité Civile Décennale : La responsabilité civile décennale est une responsabilité de plein droit et d'ordre public, pesant sur tous les intervenants dans la construction d'ouvrages immobiliers (Bâtiments, Travaux de génie civil, VRD etc.).

2 - Les chiffres clés du marché Algérien des Assurances

A- L'assurance en Algérie, un marché de 99,927 milliards de DZD (1,249 milliards USD):

Le chiffre d'affaires assurantiel en 2012 avoisinait les 100 milliards de dinars (1,249 milliards de USD) y compris les acceptations internationales de la CCR, contre 87,568 milliards de dinars en 2011, soit une progression de 14%

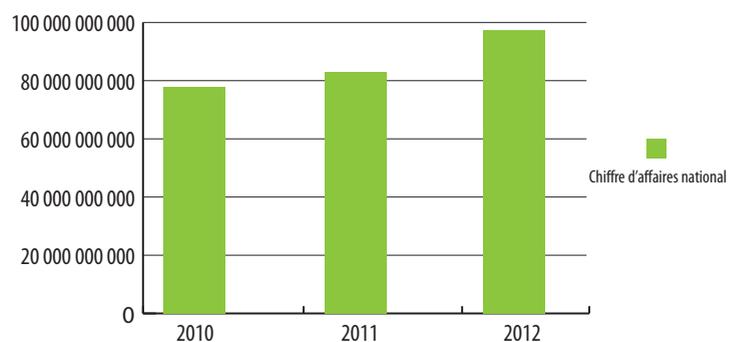
	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires national	81 721 490 000	87 568 759 000	99 927 950 000
Evolution	3,70%	6,90%	14,10%

Monnaie DZD

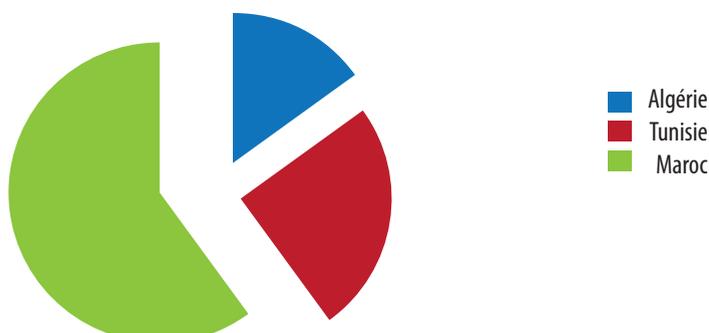
Source CNA

Dans les pays voisins en l'occurrence la Tunisie et le Maroc, le chiffre d'affaires Global réalisé en 2012 est respectivement de 780 millions USD et 3,062 milliards USD

Chiffre d'Affaires National



CA des Assurances au Maghreb en 2012



La part de l'Algérie du continent Africain représentait 1.74% en 2012 et 1.58% en 2011, contre 1.09% en Tunisie et 4.26% au Maroc en 2012.

Algérie			
Exercice	CA Global du continent Africain	CA Global Algérie	Part de l'Algérie du marché Africain
2 012	71 891 000*	1 249 099**	1.74%
2 011	69 274 000*	1 094 609**	1.58%

* Source Sigma N°3/2013
 ** ROE 1USD=80 DZD
 *** Source FTUSA, ROE 1USD=1,65 DT
 **** Source FMSAR, ROE 1USD=8,5 Dirham

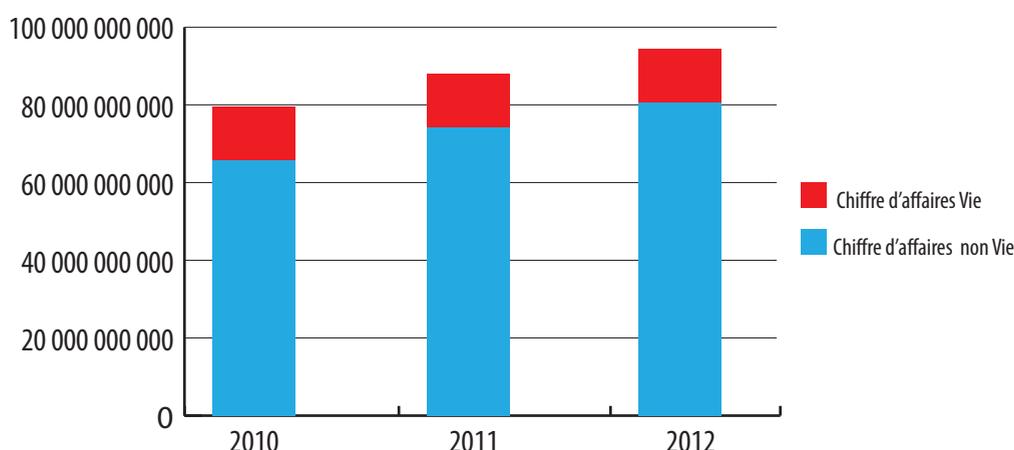
Tunisie		Maroc	
CA Global Tunisie	Part de la Tunisie marché Africain	CA Global Maroc	Part du Maroc du
780 524***	1,09%	3 062 082****	4,26%
713 882***	1,03%	2 811 047****	4,06%

L'Algérie est classé à la 67ème place mondiale en terme de montant des primes encaissées, avec une part du marché mondiale de 0.03%, et la 6ème place en Afrique, derrière l'Afrique du sud (17ème place), le Maroc (53ème place), Nigeria (58ème place), Egypte (59ème place) et Kenya (66ème place).

En Algérie la part de l'assurance non vie en 2012 représentait 93,33% du chiffre d'affaires global, contre 92,24% en 2011, soit une progression de 15,47% par rapport à 2011.

	2010	2011	2012	Monnaie DZD
Chiffre d'affaires national	81 721 490 000	87 568 759 000	99 927 950 000	
Chiffre d'affaires Non Vie	74 541 964 000	80 769 597 000	93 263 026 000	
Part du chiffre d'affaires Non Vie	91,21%	92,24%	93,33%	
Evolution du chiffre d'affaires Non Vie	-	8,35%	15,47%	

Source CNA

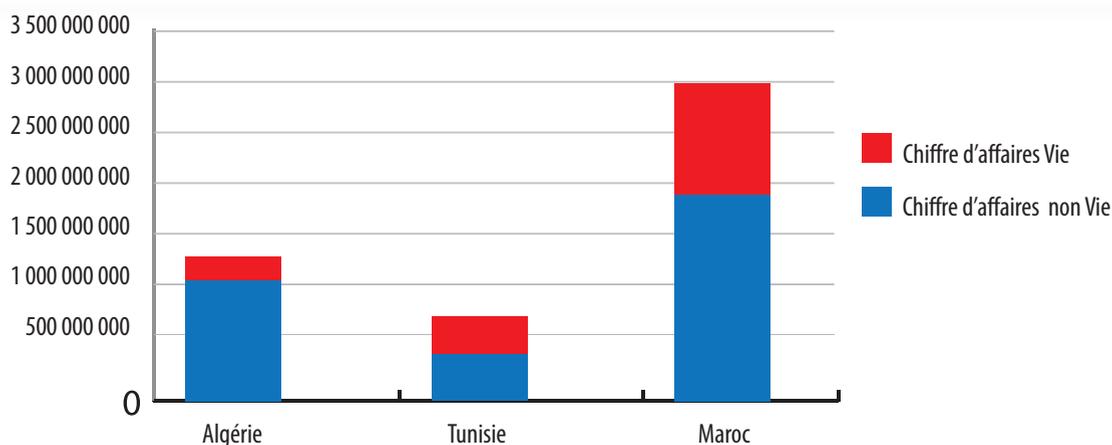


En Tunisie, l'assurance non vie représentait en 2012, 70% de son chiffre d'affaire global et au Maroc 66%

Monnaie USD

	ALGERIE	TUNISIE	MAROC
Chiffre d'affaires national	1 249 099 000	780 524 000*	3 062 082 000**
Chiffre d'affaires Non Vie	1 165 788 000	546 583 000*	2 022 235 000**
Chiffre d'affaires Vie	83 311 000	233 941 000*	1 039 847 000**
Part du chiffre d'affaires Non Vie	93,33%	70,03%	66,04%

*Source FTUSA
 **Source FMSAR



B- Taux de pénétration de l'assurance

La contribution du secteur des assurances en Algérie à la richesse nationale est de 0,6% du PIB, un taux qui reste très faible par rapport au potentiel, contre 1,71% en Tunisie, 2,92% au Maroc et 6,5% une moyenne mondiale.

		Monnaie USD		
Pays		2010	2011	2012
Algérie	CA Global Assurance	1 021 518 625	1 094 609 488	1 249 099 375
	PIB	159 000 000 000	168 000 000 000	206 500 000 000
	Tx de Pénétration	0,64%	0,65%	0,60%
Tunisie	CA Global Assurance	675 004 242	713 881 871	780 524 216
	PIB	44 238 228 308	45 863 804 800	45 660 000 000
	Tx de Pénétration	1,53%	1,56%	1,71%
Maroc	CA Global Assurance	2 573 294 118	2 811 047 000	3 062 082 000
	PIB	90 802 867 575	100 221 000 000	105 000 000 000
	Tx de Pénétration	2,83%	2,80%	2,92%

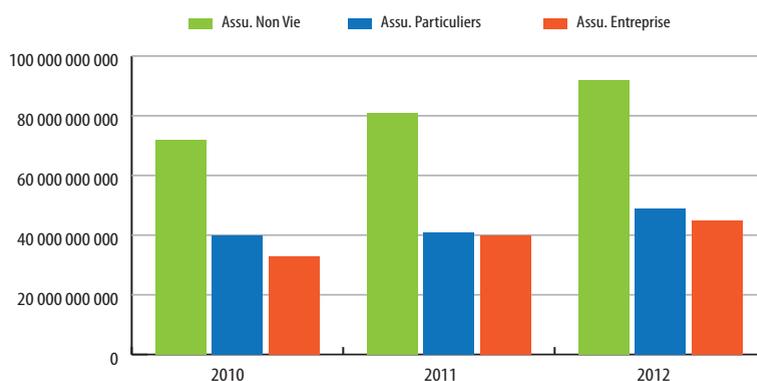
Source Banque mondiale

C- L'assurance des entreprises: un marché de 44 milliards de DZD

En 2012, le marché Algérien de l'assurance des entreprises représentait environ 44 milliards DZD de prime, soit 44,50% du chiffre d'affaires global d'assurance et 47,68% des assurances non vie, dont 962 millions DZD provenaient de l'auto-assurance (Captive). Comparativement à l'exercice 2011, l'assurance des entreprises a évolué de 11,83%

Exercice	CA Global	Chiffre d'affaire Assurance Non Vie	Chiffre d'affaire Assurance des Entreprises/CA Ass.Non Vie	Part Ass des entreprises/CA Ass Non Vie	U: milliers DZD
					Part Ass des Entreprises/CA Global
2012	9 927 950	93 263 026	44 467 184	47,68%	44,50%
2011	87 568 759	80 769 597	39 762 025	9,23%	45,41%
2010	81 721 490	74 541 964	34 589 076	46,40%	42,33%

Source CNA



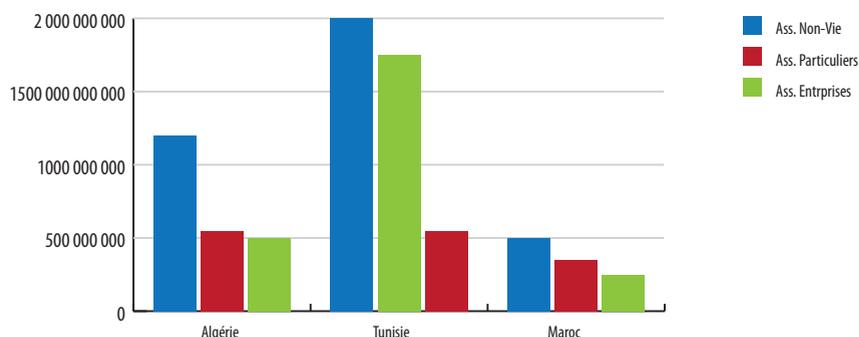
En Tunisie le chiffre d'affaire des assurances d'entreprises en 2012 représentait 45% du chiffre d'affaire assurance non vie et, au Maroc 32%

Pays	CA Global	Chiffre d'affaire Assurance Non Vie	Chiffre d'affaire Assurance des Entreprises/CA Ass.Non Vie	Part Ass des entreprises/CA Ass Non Vie	U: milliers DZD
					Part Ass des Entreprises/CA Global
Algérie	1 249 099	1 165 788*	555 840*	47,68%	44,50%
Tunisie	780 524	546 583**	246 395**	45,08%	31,57%
Maroc	3 062 082	2 022 235***	652 470***	32,26%	21,31%

*Source CNA

**Source FTUSA

***Source FMSAR



D- Taux de pénétration de l'assurance des entreprises

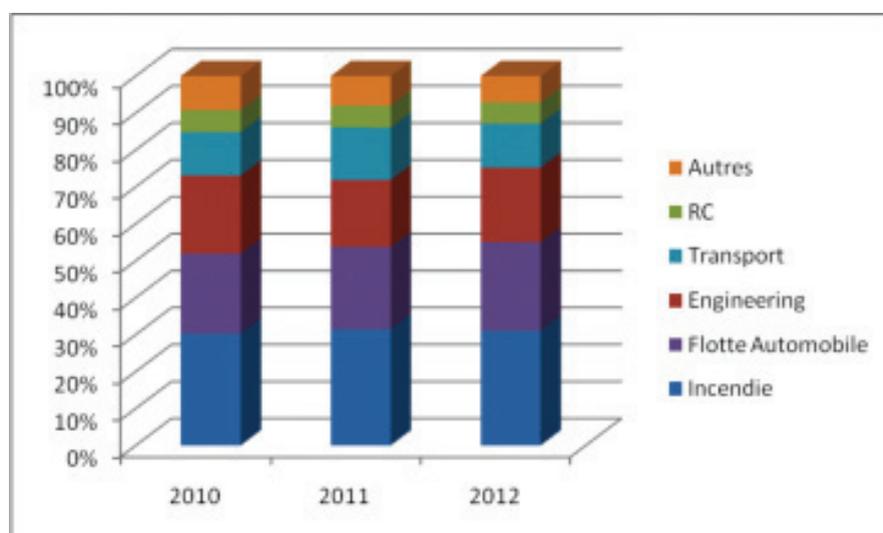
En 2012 la contribution du secteur des assurances des entreprises en Algérie à la richesse nationale est de 0,27% du PIB, un taux qui reste très faible par rapport au potentiel, contre 0.54% en Tunisie et 0.62% au Maroc.

Pays		2012	Monnaie USD
Algérie	CA Assurance Entreprise	555 840 000	
	PIB	206 500 000 000	
	Tx de Pénétration	0,27%	
Tunisie	CA Assurance Entreprise	246 395 000	
	PIB	45 660 000 000	
	Tx de Pénétration	0,54%	
Maroc	CA Assurance Entreprise	652 470 000	
	PIB	105 000 000 000	
	Tx de Pénétration	0,62%	

D- Répartition du chiffre d'affaires des risques d'entreprises par branche

Exercices	Incendie	Engineering	RC	Flotte Automobile Entreprise	Transport	Autres	U: milliers DZD Total
2010	10 450 589	7 300 380	2 060 988	7 522 732	4 063 904	3 190 483	34 589 076
2011	12 505 947	7 195 205	2 354 469	8 877 226	5 647 812	3 181 366	39 762 025
2012	13 800 499	8 998 494	2 552 077	10 660 787	5 278 425	3 176 902	44 467 184

Source CNA



La branche la plus importante pendant les trois dernières années au titre des risques d'entreprise est l'assurance Incendie avec une part de 30,21% des assurances des entreprises en 2012 et, une moyenne sur les trois derniers exercices de 30,94%, suivis par la branche automobiles d'entreprise avec une moyenne de 22,77%, l'Engineering 19,77%, transport 12,62%, les autres garanties 8,04% et finalement la RC 5,86%. Comparativement au Maroc et en Tunisie la branche la plus importante est l'assurance automobile entreprise avec une part de 29%. Dans les dix principaux marchés d'assurance dans le monde la branche RC est classée en premier rang, avec une moyenne de 25% suivis des deux branches Incendie et Engineering réunies avec 29%.

E- Montant dépensé en moyenne en assurance d'entreprise en 2012, par entreprise

Nombre d'Entreprises assurées	Chiffre d'Affaires Assurance Entreprise (Inc, RC, Automobile & Transport)	Montant dépensé en Assurance par Entreprise	Monnaie DZD
64 744	32 291 788 000	498 761	

Nous constatons que le montant annuel d'assurance moyen par entreprise est de l'ordre de 498 761 DZD, que nous jugeons très faible par rapport à l'exposition d'une entreprise aux risques.

III- POTENTIEL DU MARCHE ALGERIEN D'ASSURANCE DES ENTREPRISES

La croissance économique, moteur de la croissance des primes d'assurance

des entreprises :

Au-delà des influences à court et moyen termes liés aux cycles commerciaux et de souscription, l'un des moteurs clés de la croissance de l'assurance des entreprises est le rythme du développement économique,

1- Le développement du marché interne caractérisée par une croissance continue du PIB hors hydrocarbures, est un élément indiquant la croissance

des entreprises dans les cycles d'approvisionnement, de production et de commercialisation.

2- L'orientation de la stratégie économique nationale vers un partenariat favorisant le développement industriel et la substitution des importations.

3- Le programme d'investissement public implique des engagements financiers importants et concerne deux volets à savoir :

- Le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes, de l'eau et de l'énergie.
- L'engagement de projets nouveaux.

4- Aussi, il faut ajouter à cela les investissements du secteur privé qui seront certainement très importants au regard des avantages que lui accorde le code des marchés publics, plus de 25% de préférence pour l'entreprise de droit Algérien.

5- L'encouragement à la création de la Micro-Entreprise par le biais de l'Agence Nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) et des PME / PMI par le biais de Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) .

IV- CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

1- Les contraintes

En se référant aux différents indicateurs de la situation des assurances des entreprises en Algérie, on s'aperçoit qu'elle accuse un sérieux retard par rapport au potentiel réel existant.

Cette situation peut s'expliquer par l'existence de multiples contraintes qui freinent le développement des assurances des entreprises en Algérie et peuvent être traduites comme suit :

- Malgré une évolution du chiffre d'affaire de 11,83% des assurances des entreprises, qui est dominé par la branche Incendie, la pénétration des Assurances RC reste très faible en Algérie malgré le caractère obligatoire de cette assurance, représentant une part de 5,74% des assurances des entreprises.
- Le patrimoine Algérien est sous assuré, malgré les nouvelles normes IFRS qui sont basées sur la juste valeur économique, la majorité des entreprises prennent en considération la valeur à la date de la constatation d'actif sans tenir compte des effets de variations de prix, d'évaluation économique des indices.
- Risque management peu développé : certaines grandes entreprises développent des structures (Hygiène, Sécurité et Environnement -HSE-) et gestion des risques, pour mieux gérer leurs risques, pendant que d'autres par manque de moyen d'avoir une structure HSE et gestion des risques au sein de leurs entreprises, ne font même pas appel à des cabinets spécialisés afin d'une analyse détaillée des risques de leurs entreprises et détermination du Sinistre Maximum Possible –SMP-, pour une meilleure couverture, cependant, la majorité de ces entreprises achètent des couvertures d'assurances par rapport à leurs budgets et non pas par rapport à l'exposition de leurs entreprises aux risques.
- Un manque important de cabinets d'expertises en assurance et gestion des risques spécialisés sur le marché Algérien, surtout en risque industriel, la majorité des cabinets sont spécialisés dans les risques de masses à savoir l'automobile.

- La concurrence basée essentiellement sur les tarifs.
- Existence de couverture et de capacité sur la marché Algérien non exploitées, telle que l'assurance obligatoire des risques de catastrophes naturelles –CAT NAT-, avec un taux de pénétration très faible de 7% uniquement.
- Le potentiel assurable existant non exploité, le nombre d'entreprise TPE, PME, PMI et grande entreprise assurées en Algérie est de 64 744, un nombre qui est très loin par rapport à l'existant, qui est d'après le recensement économique plus de 700 000 entreprises PME / PMI. Soit uniquement un peu moins de 10% des existant qui sont assurés.

2- Les perspectives

- Le secteur des assurances doit continuer à innover en réponse aux besoins des entreprises, le succès des assureurs à l'avenir dépendra de leur capacité à s'adapter pour satisfaire leur besoins en développement de nouveaux produits.
- La sensibilisation : Le secteur des assurances sous l'égide de l'UAR devrait engager des campagnes d'information et de sensibilisation (publicité, séminaires. . .) envers la population concernée.
- Continuer à effectuer d'avantage des visites de risques, afin d'atteindre les objectifs suivants :
 - Permettre au souscripteur d'avoir une meilleure connaissance des activités de son assuré,
 - Evaluer au plus juste le risque à couvrir et détermination du SMP,
 - Analyser les risques liés à l'entreprise,
 - Proposer des plans de prévention afin de minimiser les risques,
 - Renforcer les liens entre les compagnies d'assurances et les assurés.
- Augmentation importante de la prime afférente à l'assurance flotte automobile entreprise, après la signature d'un protocole d'accord par les responsables des compagnies d'assurance et approuvé par le ministère des finances, fixant à 50% maximum les abattements.
- Un changement structurel dans l'économie Algérienne basé sur la diversification, afin de maintenir un important taux de croissance hors hydrocarbures en visant à encourager le développement et la création des PME/PMI.
- Un partenariat avec les PME/PMI qui doivent avoir un traitement adapté par les assureurs pour répondre au mieux à leurs attentes et connaître avec précision leurs besoins.

CONCLUSION

En conclusion nous constatons que l'assurance Incendie reste le créneau le plus développé en matière d'assurance des entreprises. Les autres produits, notamment l'assurance RC, qui nécessite un traitement spécifique, de part son caractère obligatoire.

Malgré la réforme du cadre réglementaire du secteur des assurances, des actions de développement demeurent largement en retard par rapport aux besoins de l'économie Algérienne, et aurait besoin d'être largement boosté.

De plus denses et plus pointus efforts demeurent encore à fournir par l'ensemble des acteurs du secteur, en vue, notamment, d'améliorer l'aspect prospectif de leurs politiques de marketing et commercialisation.

Enfin, Le potentiel du marché Algérien des assurances des entreprises est très important et est appelé à connaître encore une forte croissance durant plusieurs années à venir, cette dernière sera la conséquence du développement de l'activité économique.

PROGRAMMES INTERNATIONAUX

Qu'est-ce?

Un programme d'assurance est dit « international » dès lors qu'il couvre, via une ou plusieurs polices, des risques situés dans le pays de la holding du client et à l'étranger de celui-ci.

Le « non-admitted »

Une assurance est dite « non-admitted » si elle est exercée, pour des biens ou des activités situées dans un pays X, par un assureur domicilié dans un pays Y, sans qu'il le soit dans le pays X.

Exemple: assureur français garantissant des biens à Monaco sans représentation ou agrément local.

En règle générale, le « non-admitted » n'est pas autorisé, mais il existe des exceptions: pays de la zone LPS pour un assureur implanté dans un autre pays de la dite zone, Norvège, Chili etc...

Quand il est autorisé, le non-admitted peut l'être sous conditions (de branche, de taxes etc...)

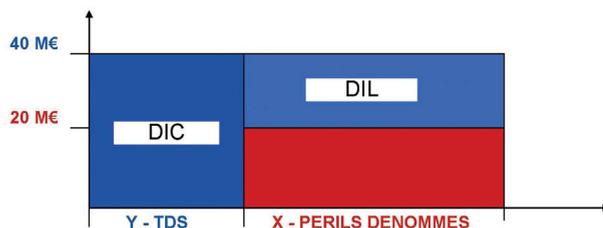
Sources: Base Country Intelligence – accessible via Inside Marsh / Ressources / Tools

La DIC/DIL

La clause « DIC/DIL » (Difference In Conditions / Difference In Limits), permet de compléter les garanties d'une police X, pour les porter au niveau de celle d'une police Y, au titre de laquelle elle est accordée.

Exemple (en dommages)

police X périls dénommés LCI 20 M€ - police Y TDS LCI 40 M€



La DIC/DIL (2)

Lorsqu'elle vient compléter, dans une police émise en France, les garanties d'une police locale couvrant des risques à l'étranger, la clause DIC/DIL accorde de facto une garantie en « non-admitted ».

Lorsque le « non-admitted » est autorisé dans le pays considéré, la prime DIC/DIL émise en France est théoriquement passible des taxes du dit pays (dans le cas de la LPS notamment).

Le texte de la clause DIC/DIL – et donc sa portée réelle – sont négociés avec les assureurs: exclusions, lieu et monnaie de paiement des sinistres...

La Clause d'intérêts financiers (FINC)

Cette clause permet d'indemniser une société assurée dans une police X émise en France le préjudice financier qu'elle subit du fait d'un sinistre survenant à une de ses filiales assurée au titre d'une police Y, et non entièrement indemnisé.

Lorsqu'elle vient compléter, dans une police émise en France, les garanties d'une police locale couvrant des risques à l'étranger, la clause FINC accorde une garantie de pertes pécuniaires à une société assurée en France. Ce n'est

donc pas une garantie en non-admitted.

La Clause d'intérêts financiers (FINC) (2)

Avantage: le montage est fiscalement et juridiquement correct

Inconvénient: il faut qu'il y ait un préjudice financier réel à la société française, consécutif à un sinistre affectant sa filiale.

Les deux types de police

Un programme international se compose en principe de deux types de polices:

- la master-policy émise dans le pays X
- les polices locales émises dans les autres pays du programme, étant entendu que l'émission d'une police locale n'est pas obligatoire dans un pays où le « non-admitted » à partir du pays X est autorisé (cas de la LPS par exemple).

Les différents types d'assureurs

Les différents types d'assureurs intervenant sur un programme international sont les suivants:

- l'apérateur du programme: c'est l'apérateur (ou l'assureur à 100%) de la master-policy
- éventuellement les coassureurs de la master-policy
- les assureurs locaux filiales ou représentants de l'apérateur
- les autres assureurs locaux

Les différents types d'assurés

Les différents types d'assurés garantis au titre d'un programme international sont les suivants:

- le souscripteur du programme: c'est le souscripteur de la master-policy
- les filiales du pays de la master policy
- les filiales des pays autres que la master policy, couverts dans la master policy
- les filiales des pays autres que la master policy, couverts dans les polices locales

Les différentes catégories de polices locales

Dans le cadre d'un programme international, on peut trouver les 3 catégories de polices locales suivantes:

- les polices « intégrées » : émises à 100% - cas habituel – par le représentant de l'apérateur du programme, elles sont réassurées par celui-ci; elles peuvent être identiques ou non au texte de la master, et bénéficiaire, si nécessaire, de la garantie DIC/DIL de la master, ou d'une couverture FINC
- les polices « coordonnées » : émises ou non par le représentant de l'apérateur du programme, elles ne sont pas réassurées par celui-ci; elles peuvent être identiques ou non au texte de la master, et bénéficiaire, si nécessaire, de la garantie DIC/DIL de la master,

- les polices « hors programme » : émises par des assureurs locaux en dehors du schéma du programme

Les programmes « intégrés » (1)

Un programme international est « intégré » quand:

- les garanties accordées au titre des polices locales par le représentant (« fronteur ») de l'apérateur du programme sont réassurées par le ou les

assureurs de la master-policy et/ou

- certains pays sont couverts en « non-admitted » dans la master policy, de telle sorte que:
- les couvertures du programme soient acquises de manière identique à chacun des assurés,
- elles soient accordées par les assureurs de la master-policy

Les programmes « intégrés » (2)

PROGRAMMES INTERNATIONAUX : schéma de circuit des primes

Les textes des polices locales sont:

- soit (cas rare) identiques à celui de la master policy
- soit (cas général) émises sous la forme « local good standards » et com-

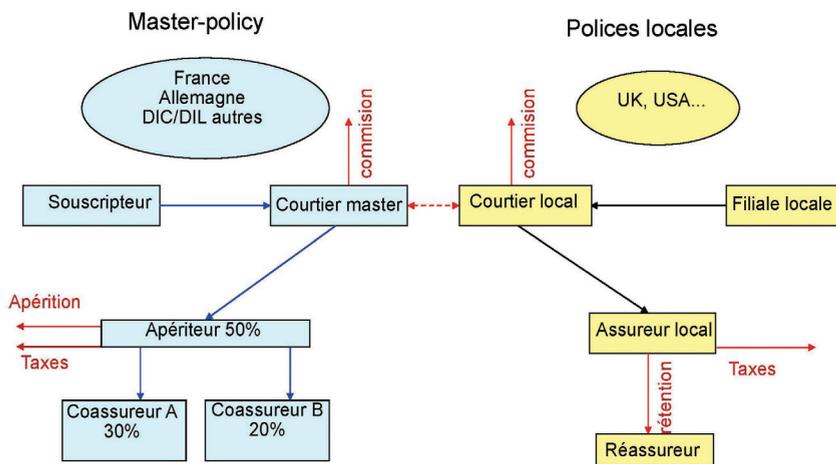
plétées par une clause DIC/DIL dans la master-policy, ou une garantie FINC

Les fronteurs rétrocèdent la prime locale HT, déduction faite de la commission de courtage, de celle de fronting (de 5 à 10%), et d'une éventuelle rétention locale, à l'apériteur du programme, qui verse leur quote-part aux coassureurs de la master policy (coréassureurs de la police locale).

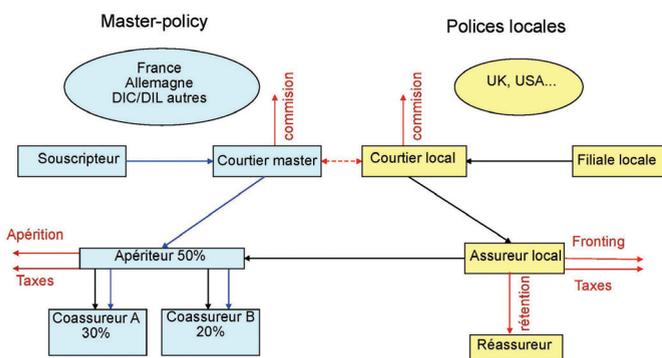
En principe la DIC/DIL est gratuite, car la prime locale est supposée financer la totalité des garanties du programme.

Les sinistres sont payés par les coréassureurs de la master-policy et l'éventuel coassureur/réassureur local.

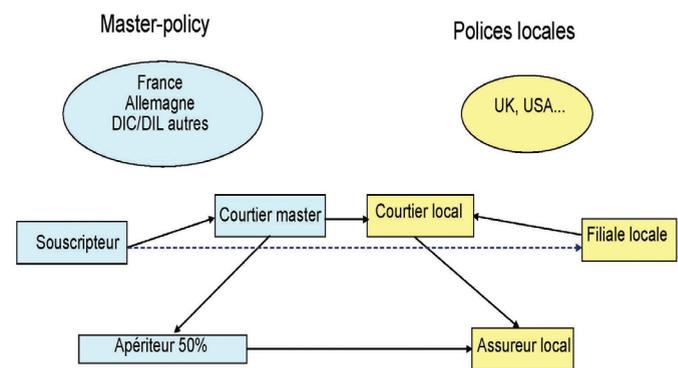
Programme intégré : Schéma De Circuit Des Primes



Programme intégré : Shéma de circuit des sinistres



Programme intégré : Shéma de circuit des instructions



Les programmes « coordonnés » (1)

Un programme international est « coordonné » quand:

- les garanties accordées au titre des polices locales par le représentant (« fronteur ») de l'apériteur du programme ne sont pas réassurées par le ou les assureurs de la master-policy
- elles sont complétées par une garantie DIC/DIL accordée au titre de la master policy, ou une garantie FINC de telle sorte que:
- les couvertures du programme soient acquises de manière identique à chacun des assurés
- elles soient accordées et par les assureurs de la master-policy, et par les assureurs locaux

Les programmes « coordonnés » (2)

Les textes des polices locales sont:

- soit (cas rare) identiques à celui de la master policy

- soit (cas général) émises sous la forme « local good standards » et complétées par une clause DIC/DIL dans la master-policy, ou une garantie FINC

Les assureurs locaux ne rétrocèdent pas la prime locale. En principe la DIC/DIL est payante dans la master-policy, car les assureurs de la master-policy ne perçoivent pas de prime locale pour compenser leur garantie.

Les sinistres sont payés et par les assureurs de la police locale, et par ceux de la master-policy au titre de la DIC/DIL.

Avantages / inconvénients polices intégrées / polices coordonnées

Avantages:

- la prime est payée par la filiale locale
- les primes sont perçues et les sinistres sont payés par les coassureurs de la master-policy,

- l'assureur local n'a pas de problème de capacité
- la DIC/DIL est gratuite (fiscalement / juridiquement « correct »)
- la tarification est faite par les assureurs de la master (sous réserve de tarifs locaux obligatoires)

Inconvénients:

- les frais de fronting, qui renchérisent la prime
- la nécessité d'une prime minimum qui justifie le coût de gestion des transferts de fonds entre les différents acteurs
- la réassurance des polices locales n'est pas toujours autorisée

Avantages / inconvénients polices locales / LPS

Avantages:

- le règlement des sinistres est facilité
- le courtier local apporte son conseil et ses capacités de gestion (attestations, collecte des capitaux, sinistres) dans la langue locale
- la mise en place est facilitée pour des garanties locales obligatoires (Consortio, Pool Re, EL...)

Inconvénients:

- les frais de fronting
- la commission et/ou les fees du courtier local
- la nécessité d'une prime minimum qui justifie le coût de gestion des transferts de fonds entre les différents acteurs

Quand choisir la LPS?

- quand le Groupe assuré a une « culture » de contrôle centralisé: nécessité de collecter les primes et les mises à jour des capitaux sans l'appui d'un courtier local
- quand les franchises sont élevées: pas de fréquence de sinistres à gérer depuis la France; en RC, privilégier la police locale
- quand le facteur « prix » est décisif: la LPS permet d'économiser les commissions de fronting et les commissions du courtier local (NPT)
- quand la police locale n'est pas obligatoire pour accorder des garanties annexes ou « culturellement » inconnues en France

La réalité des montages / la pratique des marchés

- Dans la réalité un programme international intègre souvent plusieurs types de polices pour les filiales locales:

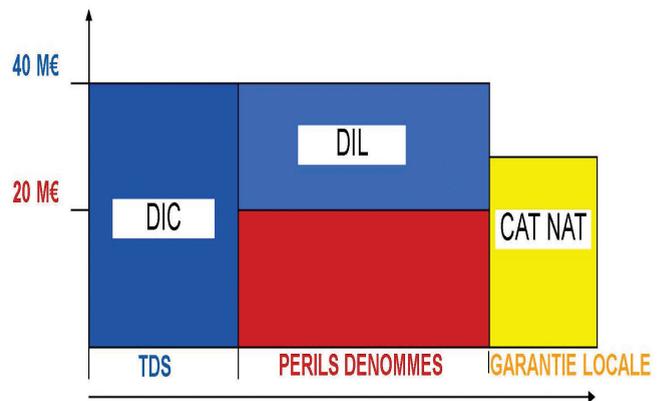
- LPS
- polices locales intégrées
- polices locales coordonnées
- polices hors programme

- Dans la pratique des marchés, un programme international est le plus souvent réalisé sous forme:

- intégrée en dommages
- coordonnée en RC (avec les risques de non-conformité légale et fiscale afférents pour les pays où le non admitted n'est pas autorisé)

Les garanties locales (obligatoires ou optionnelles)

Certaines garanties obligatoires apparaissent dans les polices locales ou la master (en « non admitted ») pour certaines filiales : Pool Re au UK, Cat Nat en France, Recours des voisins dans les pays de droit napoléonien, TRIA aux USA, EL (UK), RC Patronale (Belgique), RC ouvrier (Italie) etc..., sans bénéficier aux autres entités couvertes par le programme.



Les atouts de Marsh

- Notre réseau:
 - Le plus complet (110 pays)
 - Totalement intégré
- Notre expérience de ce type de montage et notre capacité à conseiller nos clients et nos prospects au mieux en la matière.
- Nos outils (NPT, GPD) et notre practice international

M. Cyrille BRAND
 Directeur commercial Marsh
 Paris



Séminaire Assurances des entreprises "Evolution et Potentiel"

Les assurances des PME

SOMMAIRE

1. PME: une réalité diverse, une définition à préciser
2. PME: exposition et vulnérabilité aux risques
3. PME: carences en gouvernance des risques et des assurances
4. Assurances des entreprises: l'expertise de SCOR dans les pays émergents
5. Assurances des PME : évolutions et potentiels - Conclusion

1. PME: une réalité diverse, une définition à préciser

Le terme PME regroupe en fait une très grande variété d'entités économiques :

- entrepreneur informel
- petite exploitation familiale agricole
- petits commerces, alimentation, services et construction
- Commerce de gros, hôtellerie, industrie
- Activité juridique, comptable, de conseil
- Architecture, ingénierie
- ...

Nécessité de définir, de préciser, de clarifier, tout en tenant compte de la grande

diversité des cas :

1. Distinction : TPE, PE, PME

Au sein de chaque pays ou union économique, nécessité de distinguer

- Très Petites (ou micro) entreprises, Petites Entreprises, Moyennes Entreprises
- Critères :
 - la taille , mesurée en termes d'effectifs employés, de chiffre d'affaire, de total bilan
 - l'indépendance ou l'autonomie

2. Distinction : selon les pays

2.1 Algérie (loi d'orientation promotion de la PM/PME n° 01-18 du 12 Décembre 2001)

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires (D.A.)	Total bilan (D.A.)
Très petite	1 - 9 p.	< 20 millions (180 kEuros)	≤10 millions (90 kEuros)
Petite	10 - 49 p.	≤200 millions (1,8 MEuros)	≤100 millions (900 kEuros)
Moyenne	50 – 250 p.	200 millions – 2 milliards (1,8 MEuros - 18 MEuros)	(100 - 500) millions (0,9 - 4,5 M Euros)

2.2 Union Européenne : recommandation 2003/361/CE du 6 mai 2003

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires (Euros)	Total bilan (Euros)
Micro	1 - 9 p.	≤ 2 millions (226 M D.A.)	≤ 2 millions (226 M D.A.)
Petite	10 - 49 p.	≤ 10 millions (1.131 M D.A.)	≤10 millions (1.131 M D.A.)
Moyenne	50 – 249 p.	≤ 50 millions (5.660 M D.A.)	≤43 millions (5.660 M D.A.)

2.3 Côte d'Ivoire (décret 2012-05 du 11 janvier 2012)

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires (FCFA) Micro
Micro	1 - 9 p.	≤30 millions (45 k€ ; 5,2 M D.A.)
Petite	10 - 49 p.	≤150 millions (230 k€; 25,9 MD.A.)
Moyenne	50 – 199 p.	≤1 milliard (1,5 M€ ; 172,5 M D.A.)

2. PME: exposition et vulnérabilité aux risques

Exposition aux risques : proposition d'inventaire succinct

Risques financiers : hausse des taux d'intérêt, variations des prix des matières premières, risque de change...

Risques liés à la production

- En amont de la production : risques liés aux fournisseurs (défaillance, carence)
- Au niveau des unités de production : risques physiques ou techniques
 - Dommages aux biens (incendie, bris de machines, catastrophes naturelles ...)
 - Dommages aux personnes (accidents du travail ,...)
 - Dommages à l'environnement (pollution)
- En aval de la production

Risques liés à la vente : risque politique, risque crédit

Risques liés aux produits : défaut de qualité, mauvaise utilisation des produits

(RC...)

Autres risques

- Risques liés aux transports
 - Risques de fraude (informatique ou non), détournement, vol
 - Risques liés à la flotte automobile
- (source : « Pour une meilleur gestion des risques et des assurances au sein des PME -AMRAE CCI Paris)
- Vulnérabilité aux risques**, accrue par :
- la faiblesse des ressources humaines et financières : (surtout pour les TPEs et PEs)
 - un durcissement conjoncturel (crise économique), contractuel et réglementaire
 - contraction des marchés et des marges
 - pression des clients et fournisseurs (pénalités, transferts de risques et de responsabilités)

- durcissement de la réglementation en termes de responsabilités

• **un changement des modes de production :**

- allongement, internationalisation, complexification des chaînes d'approvisionnement et de distribution, optimisation des stocks, d'où risques d'interruption accrus

- Importance des systèmes d'information

• **un manque d'expertise et de moyens en termes de gouvernance des risques et des assurances :**

- carence d'identification et d'analyse des risques : ignorance, ou méconnaissance des risques (absence d'étude de risques),

- pas ou peu de prévention des risques : absence de plans de prévention des risques, absence de plans de continuité d'activité

- difficulté de compréhension des assurances : mécanismes, garanties, ..

un transfert des risques partiel : fiabilité et adéquation des assurances

(couvertures insuffisantes, sous assurance, voire non assurance)

"Evolutions et Potentiels" - Les assurances de PME

3. PME: carences en gouvernance des risques et des assurances

Quelques exemples :

Royaume Uni – 2006 (2): étude auprès de 2.420 entreprises :

(PME/non PME :nature non précisée)

- 90 % des entreprises étaient sous assurées

- 33 % n'avaient pas souscrit d'assurance contre les pertes d'exploitation

Dans les zones récemment touchées par des inondations

- 71 % n'avaient pas conscience du risque d'interruption de l'activité consécutif à une inondation

- 69 % n'avaient aucun plan de continuité d'activité

Australie – 2008 (1): étude auprès de 1000 entreprises de moins de 20 salariés

- 26 % : Non assurance - 26 % des entreprise n'avaient souscrit aucune assurance (hors assurance RC auto obligatoire), malgré le caractère obligatoire de certaines garanties (accident du travail),

- 30% des entreprises assurées : pas d'identification des risques,

- 35% des entreprises assurées : pas de revue de leurs assurances

(2) : *Non-insurance in the small to medium sized enterprise sector - Insurance Council of Australia*

(1) : *Climate change and its effects on small businesses in the UK – Axa Insurance*

Quelques exemples :

2011 (3): étude auprès de 650 PME, de moins de 100 salariés, sur 10 pays (4)

- 25 % : incapable de citer spontanément un seul risque identifié portant sur leur entreprise

- 40% : pas de plan de continuité d'activité

- 51% : liquidités inférieures à 2 mois du chiffre d'affaire annuel

Taux de pénétration, par type de garanties

Type de garantie	Taux d'assurance
Dommages aux Biens	71% (auto-entrepreneurs : 44%)
Perte d'exploitation	36 %
Assurance emprunteur	23 %
Assurance « homme-clé »	47 % (auto-entrepreneurs : 21 %, USA : 22%)
Maladies redoutées	39 % (pour les mandataires sociaux)
Assurance médicale privée	60 %

(3) AXA International, *Small Business Report 2011*

(4) *Allemagne, Belgique, Etats-Unis, Espagne, France, Inde, Irlande, Pologne, Royaume-Uni, Suisse.*

4. Assurance des entreprises : l'expertise de SCOR dans les pays émergents

- Présence de long terme sur ces marchés : effort constant de connaissance et d'adaptation aux spécificités de chaque pays.

Partage de l'expérience et du savoir-faire avec ses partenaires, en termes de :

- Management des risques : communication, outils et méthodes, séminaires et

formations.

- Evolutions réglementaires: études, analyses (ex : responsabilités, catastrophes naturelles, ...)

- Identification du potentiel de développement, par branches, et par catégorie/typologie d'assurés

- Lancement et commercialisation de nouveaux produits : conception, tarification et marketing, rédaction des textes contractuels, gestion des sinistres

- Globalisation des échanges commerciaux et financiers, et, par conséquent des problématiques assurantielles.

Mise en évidence des corrélations entre le taux de pénétration de l'assurance, par branches, et la structuration des programmes de réassurance.

5. Assurances des PME: Evolutions et potentiels

Conclusion

Exposition croissante

Comme les grandes entreprises nationales et multinationales, les PME sont confrontées à une exposition croissante :

- **en diversité** (apparition ou transfert de nouveaux risques (climatiques, environnementaux, sociaux, technologiques, criminels (hacking))

- **en intensité** (impact plus fort, et plus large, d'un évènement donné)

Forte vulnérabilité, qui peut être réduite :

- par une meilleure maîtrise des risques par les PME

- par une meilleure connaissance des produits et techniques d'assurance.

- en conséquence, par un meilleur transfert des risques à l'assurance.

Rôle capital à jouer par les pouvoirs publics, les associations patronales, les intermédiaires agents et courtiers, et par les compagnies d'assurance, et de réassurance !



M. Idriss BELYAZID
Directeur de marché Africain

SCOR Global

SPECIAL SEMINAIRE
ASSURANCE DES ENTREPRISES
06 Novembre 2013
Hotel MERCURE
Alger



الشركة
المركزية
لإعادة التأمين



Compagnie
Centrale
de Reassurance



*En 2013,
La CCR
Fête 40ans
d'expérience
au service de
ses partenaires*



Together, let's make the difference

îlot 133, N° 02, cité administrative, plateau Ouled Fayet, Alger, Algérie.

Tél : +213 (0) 21 38 26 15 - FAX : +213 (0) 21 38 26 16

email: contact@ccr.dz

www.ccrdz.com